

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1886-1887.

Deuxième Feuilleton de Pétitions.

M. Montefiore Levi, 1^{er} Rapporteur.

N° 1. — Le sieur Bila, commissaire de police d'Anderlues, réclame itérativement l'institution d'une Caisse de retraite en faveur des commissaires de police ou leur affiliation à celle des secrétaires communaux.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 2. — Les membres du comité du « syndicat agricole de Verviers » exposent le but de cette institution, son mode d'organisation et d'action ; pour assurer l'existence de cette institution, les pétitionnaires prient la Législature de lui allouer un subside de 3,000 francs pour l'exercice en cours et un subside de 2,000 francs pour le prochain exercice.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, en émettant le vœu que, le caractère d'utilité générale de l'institution étant reconnu et l'absence de toute préoccupation de lucre étant démontrée, il voudra lui accorder un encouragement dans l'intérêt d'une branche importante de l'industrie agricole.

N° 3. — Les président et secrétaire de la Chambre de commerce et des fabriques d'Arlon présentent des considérations sur les conséquences qu'aurait pour l'industrie ardoisière du Luxembourg, l'application du Projet de Loi concernant la réglementation du paiement des salaires aux ouvriers ; ils prient la Législature de ne pas voter les articles 1, 2, 6 et 7 de ce Projet de Loi et de n'adopter que des dispositions qui puissent concilier tous les intérêts.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à la Commission qui sera chargée d'examiner le Projet de Loi y relatif.

N° 4. — Le Conseil communal de Jumet prie le Sénat de s'occuper, le plus tôt possible, de la Législation sur les conseils d'arbitrage et de conciliation.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à la Commission qui sera chargée d'examiner le Projet de Loi y relatif.

M. Hardenpont, 2^e Rapporteur.

N° 5. — Le sieur de Back, ingénieur civil, à Nimy, préconise itérativement la construction d'un canal maritime reliant les bassins houillers du Hainaut à la mer et en demande la concession.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

N° 6. — Par pétition datée de Cousolve (France), le sieur Deroissart expose que son fils, né en France de parents belges, après avoir accompli en Belgique ses obligations militaires, a, dans l'année qui a suivi sa majorité, réclaté la qualité de Belge en se conformant à l'art. 9 du code civil ; qu'ayant été néanmoins appelé au service militaire en France, son fils a refusé de servir un pays qui n'est pas le sien, et s'est réfugié en Belgique abandonnant ses vieux parents auxquels il venait en aide par son travail.

Le pétitionnaire prend son recours vers le Sénat pour obtenir que son fils puisse sortir de la position pénible résultant pour lui de la Législation en vigueur en matière de milice en Belgique et en France.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à MM. les Ministres des Affaires étrangères et de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 7. — Les président et secrétaire de l'Association des Secrétaires communaux de l'arrondissement de Gand prient les Chambres de fixer législativement le traitement minimum des secrétaires communaux, en prenant pour base la population de la commune et les années de service du titulaire.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 8. — Les Président et membres de la Fédération des Secrétaires communaux du Royaume exposent que la base des pensions des secrétaires communaux a été calculée sur des prévisions évidemment erronées ; ils réclament la révision des statuts de leur caisse instituée par la loi du 30 mars 1861 et une majoration

des pensions en rapport avec les ressources de leur caisse dont l'avoir dépasse quatre millions de francs.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à MM. les Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique en appelant sur cette pétition toute son attention bienveillante.

N° 9. — Le sieur Warnotte, commis au secrétariat communal et agent de police à Theux, prie le Sénat de voter une loi instituant une caisse centrale de pensions en faveur des fonctionnaires et agents ressortissant à la police, ou les affiliant à la caisse de prévoyance des secrétaires communaux.

Même demande des sieurs Delierneux, Wolff, Courbe, Bihin, Ledoyen, Bolle, Philippe, Bastogne, Lejeune, Marcotte, Letargez, Jason, Sacré, Bolland, Breuner, Pirnay, Bourguignon, Gerken, Charette, Hansenne, Gaspard, Jurdan, Arnotte, Hebette, Chefneux, Pironet, Mouchamps, Pirnay, J.-Fr., Chalsèche, Gaspard, N., Lainé, Deruisseau, Ledain, Sintain, Marquet, Clérin, Lhoist, Daisomont, Chauveheid, Loiseau, Neuville, Derousseaux, Beuschamps, Demonty, Gielens, Mommers, Mertens, Heuslich, Briaimont, Boniver, Maguette, Königs, respectivement agents de police dans les communes de Spa, Theux, Pépinster, Wegnez, Polleur, Nessonvaux, Cornesse, Olne, La Reid, Louveigné, Ensival, Lambertmont, Herve, Stavelot, Baelen, Bilstain, Welkenraedt, Henri-Chapelle, Membach, Jalhay, Sart, Solwaster-Sart.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique avec demande d'un examen bienveillant.

M. Dethuin, 3^e Rapporteur.

N° 10. — Le sieur Istace, gendarme à Charleroi, sollicite l'intervention du Sénat pour obtenir :

- 1° Une augmentation du traitement des gendarmes ;
- 2° La création d'une caisse de pension pour leurs veuves et orphelins ;
- 3° Le droit à la décoration militaire après dix ans de bons et loyaux services.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Guerre.

N° 11. — Les président et membres du Comité de l'Association conservatrice et constitutionnelle de Lessines exposent que, dans l'assemblée générale tenue le 13 décembre courant, la dite association a protesté contre le service personnel en réclamant le maintien du remplacement et en se déclarant hostile à toute aggravation de charges militaires ; elle a également émis le vœu que le Gouvernement s'occupe plus que jamais de l'amélioration de la situation morale et

matérielle du soldat et rétablisse le plus tôt possible l'aumônerie militaire telle qu'elle existait jadis.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à la Commission qui sera chargée éventuellement d'examiner le Projet de Loi y relatif et dépôt sur le bureau pendant la discussion.

N° 12. — Le conseil communal d'Oost-Roosbeke prie la Législature de rejeter le Projet de Loi décrétant le service personnel et de refuser son approbation à toute proposition ayant pour résultat d'augmenter les charges militaires.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à la Commission qui sera chargée éventuellement d'examiner le Projet de Loi y relatif et dépôt sur le bureau pendant la discussion.

N° 13. — Des membres de la section lierroise de la Société *Voor het Vrijwilligerleger* d'Anvers prient le Sénat, non seulement de rejeter toute augmentation des charges militaires et notamment le projet de loi présenté par M. le comte d'Oultremont, mais de mettre immédiatement à l'étude la création d'une armée de volontaires et, en attendant la réalisation de ce vœu, de faire des essais de ce système en organisant un petit corps de soldats volontaires bien salariés.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à la Commission qui sera chargée éventuellement d'examiner le Projet de Loi y relatif et dépôt sur le bureau pendant la discussion.

N° 14. — En exécution d'une décision prise, le 18 février 1887, dans l'Assemblée générale des étudiants de l'Université de Liège, les membres du Comité demandent l'abolition du remplacement et du tirage au sort et prient la Législature de prendre en sérieuse considération le système de la nation armée.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à la Commission qui sera chargée éventuellement d'examiner le Projet de Loi y relatif et dépôt sur le bureau pendant la discussion.

M. Pigeolet, 4^e rapporteur.

N° 15. — Le sieur Dufaux, ancien instituteur primaire communal à Bois-de-Villers, réclame la bienveillante intervention du Sénat aux fins d'être indemnisé des frais qu'il a dû faire en vue de la rédaction d'un mémoire exposant les notions agricoles à enseigner aux enfants des écoles primaires, conformément à un arrêté ministériel du 12 juin 1883.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique en la recommandant à sa bienveillante attention.

N° 16. — Le Conseil communal de Wavre demande itérativement que le fonds commun, établi par la loi du 14 mars 1876, ne soit maintenu qu'au profit des aliénés, des aveugles et des sourds-muets et que sa part d'intervention soit réduite à la moitié des frais.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice en appelant toute sa sollicitude sur la question soulevée.

N° 17. — Par pétition datée de Schaerbeek, le sieur Henin, revenant sur une requête, adressée en 1878, à la Chambre des Représentants, expose que son père a subi une perte de 40,000 francs, par suite de la saisie de ses marchandises trouvées complètement gâtées au moment où il a été autorisé à les reprendre; que lui-même ayant été attaché à l'administration centrale du Ministère de l'intérieur, a été démissionné pour cause de suppression d'emploi, bien que ses chefs n'eussent qu'à se louer de ses services.

Le pétitionnaire supplie le Sénat de prendre en considération sa position malheureuse et de lui faire accorder soit un secours, soit un emploi.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 18. — Par pétition datée de Padang (Indes Néerlandaises), le sieur Vanden Driessche, adjudant quartier-maître, expose qu'il serait désirable qu'une Commission belge fût envoyée à Paris pour étudier, de concert avec la Commission française, une maladie appelée le Beri-Beri, qui sévit aux Indes et dont il croit avoir découvert l'origine.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Ordre du jour, la question ayant été soumise à l'Académie de médecine de Belgique.

Par M. le comte **Émile d'Oultremont**, 5^e Rapporteur.

N° 19. — Le Collège des bourgmestre et échevins de la commune de Nevele prie la Législature de diminuer pour 1887 et de supprimer pour 1888, les traitements d'attente des instituteurs communaux mis en disponibilité pour cause de suppression d'emploi.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 20. — Le Collège des bourgmestre et échevins de la commune de Saint-Gilles expose que le Conseil communal avait arrêté un règlement imposant d'un droit d'expertise la viande fraîche introduite dans la commune et provenant de

bêtes non abattues dans un abattoir public et non encore expertisées, et que ce règlement, qui avait reçu l'approbation de la Députation permanente, fut annulé par un arrêté royal du 7 novembre 1885; que, tandis que l'autorité supérieure refuse à la commune de Saint-Gilles l'autorisation de percevoir ce droit d'expertise, la ville de Bruxelles et les faubourgs de Molenbeek, Schaerbeek et Saint-Josse-ten-Noode continuent à pouvoir appliquer ce droit non seulement pour les viandes non expertisées ailleurs, mais *même pour celles qui portent l'estampille d'un abattoir officiel*; que les administrations des communes ci-dessus se sont refusées à exonérer du paiement des droits d'expertise les bouchers de Saint-Gilles introduisant des viandes abattues et expertisées à l'abattoir public de Saint-Gilles, tandis que les bouchers de Bruxelles et ceux des communes suburbaines ne paient rien à Saint-Gilles pour introduire de la viande dans cette commune.

Les pétitionnaires prient le Sénat d'envisager sérieusement cette situation et réclament le vote d'une loi portant suppression des droits d'expertise que certaines villes du pays, notamment Bruxelles et les communes suburbaines, sont autorisées à percevoir dans les conditions exposées ci-dessus.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 21. — Des membres du conseil communal de Laroche et les conseils communaux de Halleux et de Marcour prient la Législature de décréter la suppression du traitement d'attente des instituteurs mis en disponibilité par suppression d'emploi, sauf à allouer à ceux qui y auraient droit, des pensions conformément aux lois et règlements sur la matière.

Les conseils communaux d'Oudenburg, Saint-Trond et Westmalle demandent la suppression des traitements d'attente des instituteurs mis en disponibilité par suppression d'emploi.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 22. — Le conseil communal de Saint-Gilles (Brabant) émet le vœu de voir le Sénat voter une loi d'amnistie pleine et entière en faveur des condamnés pour les faits qui se sont passés en mars 1886 dans les bassins de Liège et de Charleroi.

Même demande des conseils communaux d'Ougrée et de Molenbeek-Saint-Jean.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

N° 23. — D'anciens instituteurs communaux, actuellement attachés à l'enseignement libre ou adopté dans la Flandre occidentale, appellent l'attention de la Législature sur la situation qui leur est faite au point de vue de la pension de retraite, par la mise en vigueur de la loi du 1^{er} juillet 1879; ils prient le Sénat d'examiner s'il n'y aurait pas lieu de leur accorder, sur les fonds de l'État exclusi-

vement, une pension en rapport avec les retenues qu'ils ont subies et avec le nombre de leurs années de service dans l'enseignement public, et, pour le cas où pareille mesure ne serait pas jugée réalisable, ils demandent qu'il soit fait restitution : 1° de la totalité de leurs versements ou retenues, à ceux qui, ne payant plus rien à la caisse des veuves et orphelins, ont renoncé par là même à la pension éventuelle de ces derniers ; 2° de la moitié de ces versements ou retenues à ceux qui continuent à alimenter ladite caisse des veuves et orphelins.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

M. le baron **de Crombrughe de Looringhe**, 6^e Rapporteur.

N° 24. — Le sieur J.-B. Gosselin prie le Sénat de décréter qu'il y a incompatibilité entre les fonctions de bourgmestre et d'échevin et la position de notaire dans les communes où il n'y a pas deux notaires au moins.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 25. — Le sieur François De Vos, à Ostende, demande que dorénavant la récolte de la graine des moules ne soit plus mise en adjudication.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances en demandant avec instance qu'il y donne suite.

N° 26. — Le sieur Toussaint-Joseph Rogister, à Villers-le-Bouillet, se plaint d'un déni de justice.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

N° 27. — Par pétition datée de Nevele, le sieur Lampaert demande la révision des lois réglant les donations entre vifs faites par les parents à leurs enfants.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

N° 28. — Des huissiers près le tribunal de 1^{re} instance de Charleroi émettent le vœu de voir abroger le titre V du décret du 30 mars 1808 sur la police et la discipline des Cours et Tribunaux, le titre IV, § 2, du décret impérial du 6 juillet 1810 et le titre II, chapitre 1^{er}, § 1^{er}, du décret impérial du 14 juin 1813, portant règlement sur l'organisation et le service des huissiers.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

N° 29. — Par pétition datée de Vilvorde, le sieur Pierre-Jean Adriaenssens-Van Kieldonck se plaint d'un déni de justice.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

N° 30. — Les Directeur et Administrateurs de la Société d'assurances *la Royale Belge* exposent qu'un arrêt de la Cour de cassation du 3 avril 1883 a décidé que les sociétés anonymes belges, ayant leur siège en Belgique et y dirigeant leurs opérations, doivent l'impôt de la patente sur tous les bénéfices réalisés par elles, même à l'étranger; que ce système est en contradiction avec les termes de la loi du 21 mars 1819, avec de nombreuses décisions administratives et avec l'intention du législateur formellement exprimée par M. le Ministre des Finances en séance de la Chambre des Représentants du 25 février 1874; que, dans ces conditions, il importe de fixer, par voie interprétative, le sens de la loi fiscale concernant cette question.

Les pétitionnaires prient le Sénat de s'occuper, sans plus tarder, de l'examen de cette importante question au sujet de laquelle une pétition, qui n'a été suivie d'aucun rapport, a été adressée à la Chambre des Représentants dans le courant du mois de février 1884.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances.

M. Van Ockerhout, 7^e Rapporteur.

N° 31. — Des habitants de Boesinghe prient le Sénat de rejeter le projet de loi déposé à la Chambre des Représentants par M. le comte d'Oultremont; les mêmes demandent de faire bon accueil au projet de loi présenté par les députés de Nivelles concernant les droits d'entrée sur les grains, la farine et le bétail, et d'appuyer les propositions qui seront faites en vue d'empêcher la falsification des engrais et des denrées alimentaires.

Même demande du conseil communal de Reninghe.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Dépôt sur le bureau pendant la discussion du projet de loi présenté par M. le comte d'Oultremont, et, pour ce qui concerne la seconde demande, renvoi à la Commission qui sera chargée d'examiner la proposition des Représentants de Nivelles.

N° 32. — Des étudiants de l'Université de Louvain réclament :

A. L'application complète, et tout particulièrement en ce qui concerne le *Moniteur*, de la loi du 22 mai 1878 relative à l'emploi de la langue flamande en matière administrative ;

B. La traduction en langue flamande des formules officielles du serment ;

Ils signalent en outre la nécessité :

C. De faire dresser tous les procès-verbaux dans la langue des intéressés ;

D. De former des régiments flamands ou, à ce défaut, de rendre dans l'armée l'emploi du flamand obligatoire dans les rapports avec les jeunes gens flamands ;

E. D'accepter la proposition de loi de M. Coremans concernant l'emploi du flamand en matière répressive.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à MM. les Ministres de la Guerre et de la Justice.

N° 33. — Le sieur De Roose, à Anvers, réclame le droit de suffrage pour tous ceux qui connaissent les deux langues en usage dans le pays.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Ordre du jour.

N° 34. — Le docteur Van Steenkiste, secrétaire du cercle *De Vrije Vlamingen*, de Bruges, réclame la publication du *Moniteur* dans les deux langues du pays.

Même demande des président et secrétaire de la Société *De Vlaamsche Broederbond* de Bruges.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

N° 35. — Des membres de l'*Association agricole* de Dixmude réclament l'établissement d'un droit d'entrée sur le bétail et sur les grains ; ils préconisent en outre diverses mesures destinées à venir en aide à l'agriculture.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à la Commission qui sera chargée d'examiner la proposition des Représentants de Nivelles et dépôt sur le bureau pendant la discussion.

N° 36. — Les président et secrétaire général de la Société des *Éleveurs belges* font part que, dans son assemblée générale du 7 mars dernier, cette association, dans l'intérêt de l'élevage, a voté, à l'unanimité des membres présents, sauf deux

(10)

abstentions, le vœu de voir établir, le plus tôt possible, des droits d'entrée sur les chevaux, le bétail et les viandes fraîches.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Dépôt sur le bureau lors de la discussion de la proposition y relative.

N° 37. — Des habitants de Lierre signalent les titres du docteur Bosmans à l'obtention de la décoration de chevalier de l'ordre de Léopold.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Sans examiner les titres de l'intéressé à l'obtention de cette distinction honorifique et pour ne pas poser de précédent, la Commission propose de passer à l'ordre du jour.

Le Président,

Vicomte DE NAMUR D'ELZÉE.